



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 139<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 14 – 18.10.2018

Conseil directeur  
Point 10

CL/203/10a)-R.1  
12 septembre 2018

## Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

### a) 12<sup>ème</sup> Sommet des Présidentes de parlement

Cochabamba, Bolivie, 25-26 avril 2018

L'UIP et la Chambre des Députés de l'Etat plurinational de Bolivie ont organisé le 12<sup>ème</sup> Sommet mondial des Présidentes de parlement. Six Présidentes de parlement et 50 parlementaires de 14 pays y ont participé.

A l'issue de ce sommet de deux jours, les Présidentes de parlement ont adopté à l'unanimité la Déclaration de Cochabamba (voir [Annexe](#)), dans laquelle elles ont exhorté tous les parlements à fixer des objectifs et des délais concrets pour parvenir à une représentation égale des femmes et des hommes. Elles ont également appelé à l'adoption immédiate de réformes pour mettre fin au sexisme, au harcèlement et à la violence à l'égard des femmes dans les parlements.

A ce propos, elles ont exhorté l'UIP à encourager les réformes au niveau mondial pour mettre fin à toutes les formes de harcèlement au sein des parlements. Elles ont précisé que, d'ici à la fin de 2018, l'UIP devrait recenser les meilleures pratiques et publier des lignes directrices pour promouvoir des réponses adéquates des parlements au sexisme, au harcèlement et à la violence contre les femmes parlementaires.

Les participants se sont inspirés des initiatives prises par la Bolivie pour assurer la parité entre les sexes au Parlement. Des quotas par sexe ont été introduits avec succès dans la Constitution du pays en 2009, garantissant une représentation féminine égale à celle des hommes et imposant la parité entre femmes et hommes à tous les niveaux de l'administration. Les droits des femmes autochtones ont été particulièrement renforcés dans la Constitution et, plus généralement, dans les processus de prise de décisions politiques.

Lors du Sommet, les femmes dirigeantes et les parlementaires ont également déclaré qu'il fallait faire davantage pour demander des comptes aux parlements en matière d'égalité des sexes. Les parlementaires, hommes et femmes, doivent analyser les politiques et la législation du gouvernement dans une perspective de genre et intégrer la dimension de genre dans le fonctionnement du parlement. En outre, les gouvernements et les parlementaires doivent faire davantage pour mettre en place et promouvoir des programmes d'éducation civique propices à une culture de l'égalité dès le plus jeune âge.

Les participants ont également fait le point sur les actions et les bonnes pratiques mises en œuvre dans le cadre du suivi de la Déclaration d'Abou Dhabi qui a été adoptée suite au 11<sup>ème</sup> Sommet des Présidentes de parlement tenu en 2016 dans les Emirats arabes unis. Ils ont défini les prochaines mesures à prendre pour maintenir l'élan en faveur de la mise en œuvre des déclarations d'Abou Dhabi et de Cochabamba.



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

## 12<sup>ème</sup> Sommet des Présidentes de parlement

### Les Présidentes de parlement s'engagent pour que chaque voix compte

Centro de Convenciones de UNASUR, San  
Benito, Cochabamba, Bolivie 25-26 avril 2018  
Organisé par la Chambre des Députés de Bolivie et l'Union interparlementaire



### Déclaration de Cochabamba

### Les Présidentes de parlement s'engagent pour que chaque voix compte

Cochabamba, le 26 avril 2018

*Nous, Présidentes de parlement*, nous sommes réunies les 25 et 26 avril 2018 à Cochabamba (Bolivie), à l'occasion du 12<sup>ème</sup> Sommet mondial des Présidentes de parlement. Conscientes du rôle essentiel que nous jouons dans l'instauration de sociétés et de parlements inclusifs, ouverts à la participation de femmes et d'hommes représentant pleinement et librement, sans discrimination, harcèlement ni violence, tous les secteurs de la société, sommes convenus des conclusions qui suivent :

- 1) *réaffirmant* la Déclaration des Présidentes de parlement adoptée en décembre 2016 à Abou Dhabi, intitulée *Ensemble pour façonner l'avenir, en vue d'un monde meilleur*, et *réitérant* notre engagement à assurer le suivi des dispositions qu'elle prévoit,
- 2) *soulignant* les engagements pris par l'Union interparlementaire dans son *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre*, adopté en 2012 (127<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP) et sa résolution de 2016 intitulée *Liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif* (135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP),
- 3) *mettant en exergue* l'urgence d'autonomiser les sans-pouvoir et de faire entendre la voix des sans-voix dans nos sociétés et parlements respectifs en élaborant et en mettant en œuvre des politiques véritablement inclusives et sensibles au genre, et *soulignant également* que l'inclusivité est indispensable pour atteindre les Objectifs de développement durable d'ici 2030,
- 4) *réaffirmant* que la participation égale des femmes à la vie politique contribue à l'instauration de sociétés plus prospères et pacifiques, propices à la cohésion sociale, à la tolérance et à l'inclusivité,
- 5) *reconnaissant* que la sous-représentation des femmes dans la prise de décision, conséquence des inégalités régnant entre les sexes dans d'autres sphères de l'existence, exige d'adopter une optique globale tenant compte non seulement des obstacles légaux et politiques, mais aussi des entraves sociales, économiques et culturelles, y compris les stéréotypes et la discrimination de nature sexiste dans la famille et le mariage,
- 6) *se félicitant* de l'élaboration par l'UIP-PNUD du Rapport parlementaire mondial 2017 intitulé *Le contrôle parlementaire : le pouvoir du parlement de demander des comptes au gouvernement*,
- 7) *profondément inquiètes* de la lenteur des progrès réalisés et du manque d'action à l'échelle mondiale en matière d'accroissement de la représentation des femmes au parlement,

8) *préoccupées* par la complaisance manifeste vis-à-vis de l'incidence élevée des violences commises à l'égard des femmes en politique,

*Nous nous engageons à :*

1. *intensifier* les mesures visant à instaurer l'égalité des sexes et la démocratie paritaire au parlement en lançant un mouvement invitant tous les parlements à se fixer des objectifs et des échéances permettant la réalisation progressive de l'égalité entre hommes et femmes en matière de représentation ; et à *mener* les réformes requises pour atteindre ces objectifs ;
2. *traiter* les causes profondes de la sous-représentation des femmes, en prenant notamment les mesures suivantes :
  - œuvrer en faveur de partis politiques et de parlements plus sensibles au genre, et promouvoir leur responsabilisation dans ce domaine ;
  - renforcer l'égalité des sexes dans nos lois et nos programmes ;
  - s'attaquer à la discrimination croisée à l'encontre des minorités et des jeunes femmes qui entrave leur accès à la prise de décision politique ;
  - élaborer une éducation et des programmes en faveur de l'engagement politique ciblés à l'intention des filles et des garçons, des jeunes, ainsi que des femmes et des hommes ;
  - veiller à l'élaboration de politiques éducatives propres à instaurer une culture de l'égalité dès le plus jeune âge par le biais des programmes scolaires et remédier aux stéréotypes sexistes au moyen de programmes de communication et de sensibilisation dans les médias ; et
  - collaborer avec des personnalités masculines et féminines mettant leur notoriété au service de l'égalité des sexes ;
3. *évaluer* nos politiques, processus, structures et résultats à l'aune de l'égalité des sexes en faisant appel à l'outil d'auto-évaluation de l'UIP intitulé *Parlements : évaluer la sensibilité au genre* ; et fondé sur cette évaluation, *élaborer* un plan d'action visant à rendre nos parlements plus sensibles au genre, notamment en concevant et en appliquant des politiques destinées à lutter efficacement contre le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes au parlement ;
4. *mener à bien* des réformes et *élaborer* des plans et des campagnes visant à ouvrir nos parlements aux citoyens de toutes les couches de la société, quels que soient leur âge, leur origine ou leur milieu social, afin qu'ils soient dûment représentés et leur avis entendu et pris en considération à tous les stades du travail parlementaire. A cet égard, nous nous engageons à :
  - mettre davantage les outils numériques au service de la transformation concrète du parlement ; renforcer la participation des citoyens et instaurer une culture d'ouverture et de transparence au parlement plus forte et plus vivante ;
  - intensifier nos liens et nos contacts avec les organisations de la société civile ;
  - réfléchir et prendre des mesures et des initiatives, notamment sur le plan législatif, pour accroître la participation des jeunes au parlement et éliminer de nos cadres légaux la discrimination fondée sur l'âge pour la candidature aux élections : une personne en âge de voter est aussi en âge de se présenter aux élections ;
  - observer la diversité de représentation sous toutes ses formes aux postes à responsabilités et aux instances de prise de décision du parlement et remédier aux déséquilibres internes ;
  - encourager les partis politiques à nouer des liens avec tous les secteurs de la société ;
  - produire un ensemble de lignes directrices internationales, basées sur nos expériences et bonnes pratiques, afin de guider et d'assurer l'élimination de la violence politique et du harcèlement à l'encontre des femmes dans nos parlements ;

5. *renforcer* notre capacité à demander des comptes à notre gouvernement dans tous les domaines, tout particulièrement l'égalité des sexes, notamment en examinant les politiques et les lois dans la perspective du genre et en intégrant cette dimension dans le fonctionnement de nos institutions ;
6. *plaider* en faveur de l'adoption d'une législation visant à lutter contre la violence politique à l'égard des femmes et la violence dans les processus électoraux ;
7. *prendre* des mesures concrètes, immédiates et fortes, propres à faire de nos parlements des modèles d'inclusivité et de sensibilité au genre manifestant une tolérance zéro à l'égard du sexisme, du racisme, des stéréotypes et de la violence.